



Supply Chain

Disponibilité  
Représentativité  
Juridique  
Légitimité  
Carrière  
Statut  
SNEC  
Accords  
Valeurs  
AGIR  
Evolution  
Respect  
ENSEMBLE  
Négociations



**PRIME  
PEPA**

## Les arrêts de travail pour garde d'enfant(s) ou personne vulnérables concernés par la prime PEPA

*Les salariés des établissements Supply Chain (hors Siège), concernés par un arrêt de travail dérogatoire pour garde d'enfant(s) et personnes vulnérables, seront éligibles à la PEPA de 1000€.*



**Cette prime ne sera pas un supplément de rémunération** puisque ces arrêts de travail conduiront à une minoration de :

- 5€ bruts par jour d'absence sur la prime de vacances versée en juin 2020,
- L'IC Supply Chain 2020 versée en 2021,
- L'IC Groupe et de la Participation 2020 versée en 2021 et
- La perte des 5 jours de PIEC en janvier 2021

**Le passage de l'arrêt de travail en chômage partiel permet de stopper cette réduction de rémunération.**

**Le SNEC demande à la Direction de Carrefour Supply Chain que ces arrêts de travail ne pénalisent pas l'octroi des PIEC sur 2020.**

**Le SNEC continuera toutes ses actions pour que :**

- la sécurité de nos collègues soit assurée,
- aucun salarié perde de la rémunération sur cette période,
- l'emploi au sein de la Supply Chain soit pérennisé à l'issue du confinement.

*Agir Ensemble*

**SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille**

**Site :** [www.cfecgc-carrefour.org](http://www.cfecgc-carrefour.org) **Mail :** [secretariat@sneccarrefour.fr](mailto:secretariat@sneccarrefour.fr) **Tel :** 04-91-33-18-27